# La Grotte des faux-monnayeurs

Nombreux sont les malviens qui connaissent l'histoire de la « Grotte des faux-monnayeurs » à travers la tradition orale, encore vivace sur ce sujet, mais incapables de la située dans le temps. Une histoire qui s'est déroulée il y a presque 500 ans.

Pour ceux qui l'ignorent la grotte des faux-monnayeurs se trouve à mi-hauteur dans les coteaux qui surplombe la Loire, au niveau de la Droitière, là où se dressent trois arcades. La grotte faisait une vingtaine de mètres de profondeur à l'origine, abattu à coup de mines elle fut considérablement raccourcie lors de l'édification de la voie ferrée dans les années 1840. En 1930, suites à des éboulements, elle fut renforcée par trois arcades de pierres et bétons, tel que nous la connaissons aujourd'hui.

#### L'histoire

En face de cette grotte se dressait le moulin de l'Île ou de l'Epine Gaudin, appelé ainsi car à cette époque le moulin était, sur une petite ile et dépendait de la seigneurie voisine de l'Epine Gaudin, des écrits mentionnent sa construction vers 1512.

Nous sommes en 1526, depuis plusieurs nuits, le meunier du haut de son moulin, apercevait une lumière dans le coteau de l'autre côté de la rive, à travers la végétation forte épaisse. Le jour, la grotte devenait invisible, cachée par un rideau d'arbre et de broussaille. On y accédait par une échelle de corde. C'est là, que des artisans soudoyés, se faisant passer pour des ermites fabriquaient de la fausse monnaie, à la lueur de chandelles de résine.

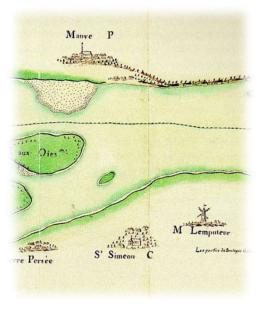


Cadière bretonne sous Anne de Bretagne

La fabrication de fausse monnaie en Bretagne était chose facile. Au milieu des perturbations, amenées par l'invasion française, le trésor d'Anne de Bretagne réduit aux abois, avait émis une monnaie fictive, faite de cuire

recouvert d'argent. Trente ans après, cette monnaie était encore en usage, alors rien n'était plus facile de la contrefaire.

Le meunier avertit la maréchaussée, les faussaires furent arrêtes, jugés et condamnés à mort. La tradition orale à Mauves veut que ceux-ci furent attachés à quatre chevaux pour être écartelés sur la place de Mauves. Mais cela semble peu vraisemblable, cette sentence était plutôt réservée au régicide (assassinat d'un roi). Ils furent peut-être décapités. Quant à la sentence, elle ne fut pas exécutée à Mauves, mais plutôt à Nantes, soit sur la Place du Bouffay, soit sur la Prairie de Mauves, d'où la confusion entre cette dernière et la place de Mauves.



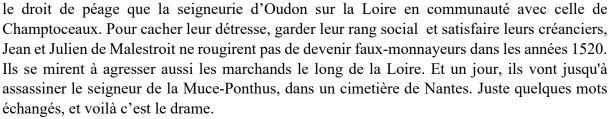
Carte des iles de Loire 1765

### Les Malestroit

Mais derrière toute cette histoire de fausse monnaie se cachait des commanditaires : les Malestroit, seigneur d'Oudon. Il faut savoir que les terres de la Droitière dépendaient de la seigneurie d'Oudon.

En 1519, quand Guillaume de Malestroit, seigneur d'Oudon mourut, il laissait une succession fort obérée. La superbe tour d'Oudon cachait une profonde détresse financière, amenée par de long procès contre les La Tour et par les guerres ruineuses de Bretagne et d'Italie. Les biens laissés par le vieux seigneur et sa femme ne furent pas partagés immédiatement entre ses enfants. Deux d'entre eux, Madeleine et Julien étaient mineurs, c'est seulement en 1524 que fut exécuté le partage.

Le 9 Mai 1524, Jean l'ainé donna à son frère cadet Julien la part qui lui revenait dans l'héritage paternel et en particulier

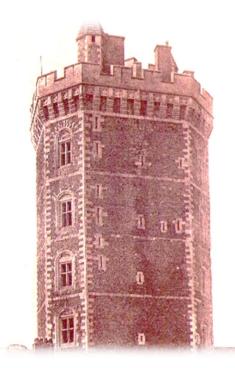


Ils s'entendirent avec un de leur proche cousin, Jean de Lande de Vieillevigne. Comme eux, il s'était ruiné par d'interminables procès contre Jean de Laval, seigneur de Chateaubriand qui leur réclamait la possession du lac de Grand-Lieu. Les seigneurs d'Oudon et Vieillevigne n'étaient pas les seuls à se livrer à cette industrie. Jusqu'en 1521, ce phénomène ne parait pas avoir eu de l'importance, mais en 1523 cela prit soudain une grande extension. Les frères de Malestroit et Jean de Lande obligèrent leurs vassaux à accepter la fausse monnaie sortie de leur forge clandestine. Les seigneurs d'Oudon étaient aidés dans leur trafic par un clerc du diocèse de Nantes, originaire d'Oudon, nommé Jean Drouet. Il exerçait la fonction de sénéchal dans la châtellenie. En 1526, les soldats de Fançois 1<sup>er</sup> assiégèrent le château.

A cette époque, la France avait pour la gouverner une femme d'une haute intelligence, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulème, mère de

François 1er et régente de France. Elle donna commission à Guillaume Lhuillier, conseillé du roi de débarrasser l'Anjou, la Tourraine et la Bretagne des faux-monnayeurs. Cette commission fut renouvelée à Lhuillier par François 1<sup>er</sup>, le 12 Juin 1527, puis le 11 Mai 1527.

Il n'était pas tendre avec ceux qu'il saisissait. Les coupables étaient affligés de différentes sentences. Les uns furent immergés dans des chaudrons d'eau bouillante, d'autres furent pendus ou étranglés. Entré en Bretagne, Guillaume Lhuillier appela à comparaitre devant lui Jean de Malestroit et Jean de La Lande pour répondre des crimes



de fausse monnaie qui leurs étaient imputés. Ils n'eurent garde de se présenter. Le 28 Juin 1527, il prononça contre eux, au nom du roi, la sentence de mort, les déclarants jugés atteints et convaincus des dits crimes, bannis pour toujours du royaume du pays et seigneurie royales.

La sentence atteignit également Julien de Malestroit malgré sa jeunesse, par ce qu'il n'avait jugé bon de comparaitre devant les juges.

En même temps, Guillaume Lhuillier déclare confisquer et acquis au roi, tous les immeubles des coupables situés, hors de Bretagne, quant à ceux situés dans cette province, il différera à prononcer leur confiscation réclamé par le procureur du roi, jusqu'à ce qu'il fait rapport à sa majesté et entendu son bon plaisir.

Chassés de leur demeure, les Malestroit abandonnèrent un instant le pays. Julien et Madeleine, sa sœur se cachèrent. Il semble que Jean de La Lande et Jean de Malestroit ne furent pas exécutés. Peut-être passèrent-ils à l'étranger. On n'entendit plus parler d'eux, alors que les héritiers réclamaient, contre la sentence de confiscation qui les frappait. Le plus proche héritier de Jean de Malestroit était son frère Julien que la sentence de Lhuillier frappait également de

mort. Errant çà et là, recueilli, caché par son beau-frère, Johachin de la Roche, à la Roche-Sauvé en Couffé, au Buttay en la Chapelle Basse Mer chez Jean du Buttay, son cousin et fidèle ami, il évita ainsi les atteintes de la police de ce pays, passant successivement d'un bord à l'autre de la Loire. La première fureur passée, on plaignit sa jeunesse, Julien n'avait guère plus de 17 ans à ce moment précis. Il eut l'habilité de rallier à sa cause, Guy de Laval, gouverneur de Bretagne dont la générosité était proverbiale. Celui-ci écrivit en sa faveur, à son beau-frère, Anne de Montmorency le nouveau grand maitre de cour.



Anne de Montmorency

L'intervention de Guy de Laval fut efficace, Julien de Malestroit obtint une lettre rémission. Le 28 Janvier 1529, le sénéchal déclara que le seigneur

d'Oudon s'était purgé du jugement de mort porté contre lui par contumace. C'était le premier pas vers la complète réhabilitation. Les années passèrent. Après maints et maints péripéties, le 24 Aout 1538, le sénéchal de Rennes décida que Julien serait remis en possession d'Oudon, après avoir remboursé les héritiers de Raoul de Juch, des frais accomplis, ce dernier l'ayant



acquis précédemment. Julien s'acquitta de cette caution le 5 Septembre 1538. Tout est bien qui finit bien pourrait-on dire.

Malheureusement, poussé par ses vieux démons, il se remit à la fabrication de fausse monnaie. Dix mois plus tard, le 1<sup>er</sup> Juillet 1540, il sera arrêté à Paris en compagnie de Jean Drouet, son clerc, mais sans résistance. On trouve les deux coupables au Bouffay, à Nantes, où ils furent conduits pour y être enfermés. Les documents font défauts, mais il semble que Julien de Malestroit fut relâché.

Et le 16 Avril 1541, il obtint d'Olivier Guillou, commis du juge de Nantes « sentences qu'on lui rendait les fruits de la terre d'Oudon ».

La Tour et le puits du Bouffay

Il fut à nouveau arrêté et conduit à Paris sous la garde d'un huissier. Mais craignant la décision du tribunal, il s'enfuit. Le 13 Septembre 1547, la cour le condamna à mort par contumace et à la restitution d'Oudon, à 400 livres parisis et à la restitution de tous ses biens. Vieilli et fatigué, il tint encore quelque temps à la campagne. Il fut repris par la maréchaussée et conduit à Paris où il mourut.

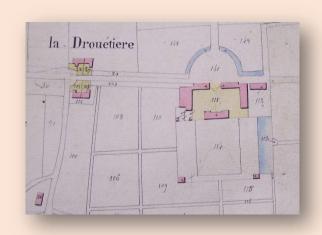
Ainsi disparut en 1550, le dernier des Malestroit d'Oudon.

La légende dit que depuis, des fantômes sans tête hantent les murailles du château certaines nuits.

#### Les noms

Toute cette histoire avait permis de baptiser quatre sites dans notre contrée :

- 1 La grotte des faux-monnayeurs.
- 2 Le moulin de l'ile Gaudin fut surnommé le moulin de l'Amputeur par ce que le meunier fut regardé comme l'auteur de la mort des faux-monnayeurs. La légende veut que la fille du meunier qui assistait à ce spectacle, dont son père était responsable, se jeta dans le vide.
- 3 Une parcelle de terre, au pied de la grotte est dénommée l'Ermitage
- 4 Et enfin, le nom du faussaire, Jean Drouet, qui était au service des Malestroit, donna son nom aux terres de la Drouétière, connu aujourd'hui sous le nom de la Droitière.



Cadastre de Mauves 1832

A noter qu'un nommé Louis Drouet, originaire d'Oudon également, était avocat au privé, au service des Malestroit

## Bien des années plus tard...

Durant la révolution, le curé Chapron, prêtre de la paroisse de Thouaré, resté fidèle au roi, se cacha dans la grotte pour échapper à l'armée républicaine. Des paysans le ravitaillaient en lui descendant des paniers de provisions suspendus au bout d'une corde.

Ce n'est que vers la fin du XVIIIème siècle, que l'on entendra parler de la Droitière à nouveau.